



MATERIAUX ▼

MACHINES ▼

- ✓ MARBLE / MR
- ✓ TERRAZZO / TR
- ✓ CONCRETE / CON



TRADITIONNELLE

OPTIONS DISPONIBLES ▼

GRAINS ▶

- _INOX
- _MIXTO (INOX+36)
- _INOX GOLD
- _24-36-46-60-80-120-180-240-320-500-600-800-1000
- _CLEAN



INOX

Les brosses en acier inoxydable sont utilisées pour enlever poussières et saletés des fissures avant de traiter la surface avec des mastics, les résines sont toujours fournies.



MIXTO (INOX+36)

Les brosses combinent des filaments abrasifs de grain 36 avec des filaments en acier inoxydable. Son utilisation accélère le processus de vieillissement et accentue la texture résultante.



INOX GOLD

Les brosses en acier tressé GOLD sont utilisées pour texturer rapidement et vigoureusement les matériaux durs Comme le granit. Elles élimine également la saleté dans les fissures des matériaux. Toujours fournie résinés.



CLEAN

Les brosses de nettoyage ne contiennent pas d'abrasif et sont uniquement destinés au nettoyage des matériaux ou à l'application de produits chimiques.

OPTIONS ▶



NORMAL



RESIN[®]
FORMULA

UNITES ▶



ref. 030801

PLUS D'INFORMATIONS ▼



VISITEZ notre chaine:



AbrasivosAlicante



DES DOUTES?

CONTACTEZ-NOUS AU:
(+34) 965 112 713

BROSSE CASSANI

Brosse **haute performance** destinée a donné un effet vieilli au sols.

TECHNOLOGIES: ▼

DRILL TUFT3D[®]

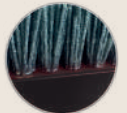
_Technologie qui combine la conception CAO 3D avec la construction du support et l'insertion des filaments dans le même ordre de fabrication, permettant de fabriquer des **brosses techniques avec une précision et une efficacité maximales.**



RESIN[®]
FORMULA

_Toutes les brosses peuvent être fournies **résinées**. Cela permet d'appliquer une plus grande pression sur l'outils dans le processus, en obtenant une **plus importante texturisation**

_Option recommandée pour le traitement des pierres très dures.



_ **Identification individuelle** par marquage grace a un bouton numérateur stipulant le grain correspondant.



_ **Écologique.** Ce produit ne contient pas de substances interdites conformément au règlement (CE) n°1907/2006.

